

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 FEVRIER 2026

Délibération
N° 2026-01

Le 27 février deux mil vingt-six à 19 Heures 15, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Just en Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard DUBOUIL, Maire de Saint Just en Chaussée, dûment convoqués le 20 février 2026.

PRESENTS : M. Bernard Dubouil, Maire ; Mme Catherine Bonnet, M. Patrick Convers, Mme Laurette Brunet, M. Pascal Bourgeteau, Mme Martine Bourgoïn, M. Christophe Choquet, Mme Yveline Desmedt, M. Matthias Matron Adjoints ; M. Bertrand Hamot, M. Thierry Manfredi, M. Cédric Desmedt, Mme Annie Trézel, Mme Michèle Coulon, M. Thierry Wims, Mme Sandrine Mahutte, M. Bruno Vasseur, Mme Marie-Charlotte Vigne, M. Pascal Frazao, Mme Catherine Delormel, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : M. Cyril Rousseau par M. Cédric Desmedt, Mme Béatrice Delamarre par Mme Annie Trézel, M. Vincent Berthelot par M. Matthias Matron, M. Dominique Rauzier par Mme Martine Bourgoïn.

ABSENTE EXCUSEE : Mme Colette Dollez

ABSENTS : Mme Guylaine Fernandes, Mme Sarah Flagothier, Mme Eléna-Camélia Ferté, M Stéphane Verhaaren.

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 20
- Ayant donné procuration : 4
- Votants : 24
- Absent excusé : 1
- Absents : 4

Accusé de réception en préfecture
060-216005744-20260227-2026-01-DE
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026

Objet : Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que le secrétaire de séance est choisi par le Conseil Municipal parmi ses membres, pour la durée de la séance, afin d'en rédiger le procès-verbal.

Le Conseil Municipal

Entendu le rapport présenté par M. Bernard DUBOUIL,

Vu les articles L2121-15 et L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder, au scrutin secret, à la nomination du secrétaire de séance,

Après en avoir délibéré,

à l'unanimité

DECIDE :

- De désigner Mme Martine Bourgoïn, secrétaire de séance.

Pour copie conforme.

Bernard DUBOUIL
Maire de St Just-en-Chaussée

En application de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr